

Objectif

Intervenir en cas d'accident au travail.
Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Public

Toute personne devant exercer la fonction de SST dans son établissement
Les personnes en situation de handicap ou en difficulté peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Prérequis

Pas de prérequis obligatoire

Durée

2 jours (14 heures)

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation en présentiel
Salle de formation équipée
Animation de la formation par un formateur-expert en sécurité prévention certifié INRS
Remise d'un livret pédagogique en début de formation.

Modalités et délai d'accès

Avoir satisfait aux prérequis
Délai fonction de vos solutions de financement et de nos plannings

Lieu

Au sein de nos agences, dans vos locaux ou chez nos organismes partenaires répartis partout en France

Méthode d'évaluation et documents délivrés

- Certificat de réalisation
- Carte individuelle SST si réussite aux épreuves définies dans le référentiel de l'INRS
- Durée de validité : 2 ans

Programme de formation:

Être capable de définir le SST dans la santé et la sécurité au travail

- L'accident du travail
- Les rôles du SST
- Les acteurs de prévention

Être capable de protéger

- L'alerte aux populations
- Reconnaître les dangers persistants sans s'exposer
- Supprimer ou écarter le danger
- La protection dans d'autres situations

Examiner la victime

Faire alerter ou alerter

- Les services de secours
- Le message d'alerte

Secourir la victime de façon appropriée

Exercices pratiques appropriés aux différentes situations rencontrées

Contact

Tél : 02.37.26.35.15

Mail : formation@riwal.com